

# INFO-NÉGOS

VOTRE BULLETIN D'INFORMATION  
VOLUME 3, 2014

## Votre comité de négociation

Martin Lambert  
*Représentant national d'Unifor*

Denis Plourde  
*Desjardins Ford*

Patrick Caisse  
*Le Relais Chevrolet*

Stéphane Robert  
*Lombardi Honda*

Patrick Brodeur  
*Landry Auto Chrysler Jeep Dodge*

Mathieu Favreau  
*Park Avenue BMW*

## Votre comité de mobilisation

Félix Bélanger  
*Volkswagen Lauzon Blainville*

Martin Dussault  
*Woodland Toyota*

Yvon Quintal  
*Boulevard Dodge Chrysler*

Yvan Beaulieu  
*Boisvert Ford*

Jacques Charron  
*Entour Honda*

François Richer  
*Park Avenue Mini*

Germain Viau  
*Park Avenue Infiniti*

Carlos Branco  
*Lasalle Ford*

## Le Mot du président

Bientôt trois mois que nous sommes à pied d'œuvre pour renouveler la convention collective. Nous avons eu, à ce jour, de bonnes discussions sur les clauses normatives qui sont pour la plupart réglées, sauf trois.

Nous avons débuté la partie monétaire la semaine dernière avec quelques échanges. Cependant, à l'instar de la partie normative, celle-ci s'avère plus difficile qu'annoncée. C'est un peu la normalité des choses lorsque l'on aborde les questions d'argent. De façon générale, les employeurs et les salariés ne voient pas les choses de la même façon.

Cependant, l'écart entre notre position et celle des employeurs est passablement éloigné. Après avoir échangé avec les représentants patronaux, ces derniers nous ont annoncé qu'ils demandaient la conciliation pour la suite des choses.

C'est un processus normal en application du Code du travail et Martin, dans son mot, en traitera plus longuement.

Malgré ce changement, nous poursuivons toujours l'objectif que vous nous avez fixé c'est à dire de vous négocier de bonnes conditions de travail pour les trois prochaines années.

Il est clair cependant, qu'advenant un échec des pourparlers, nous allons devoir mettre en œuvre nos stratégies planifiées et vous serez appelés à jouer un rôle important dans celles-ci.

Nous avons d'ailleurs avisé le comité de mobilisation de se mettre sur le qui-vive et d'accélérer leurs travaux cet été afin que nous soyons fin prêts.

Dès que les premières rencontres auront eu lieu avec le conciliateur, nous vous tiendrons au courant des développements par le biais de l'info-négo.

D'ici là, passez de belles vacances et un bon été!

Denis Plourde  
Président du comité de négociation.

## DATE IMPORTANTES

Un calendrier de négociations a été établi entre avril et juin. Plus d'une douzaine de rencontres sont au menu!

---

## LE SAVIEZ-VOUS?

La convention collective maîtresse regroupe environ une trentaine de concessionnaires et plus de 800 membres.

Cette convention collective est un document très important dans notre industrie et sert de modèle pour plusieurs unités de négociation dans le secteur automobile.

---

## POUR NOUS JOINDRE

**Unifor - Section locale 4511**  
565 Boulevard Crémazie Est  
Bureau 9200  
Montréal, Québec  
H2M 2W1

Téléphone :  
514-389-9223  
1-800-361-0483

Courriel :  
info@unifor4511.org

## La conciliation, qu'osse ça donne?

Comme vous l'indiquait le confrère Plourde dans son mot d'introduction, les négociations ont pris une autre tournure la semaine dernière. Suivant quelques rencontres sur la partie monétaire, les employeurs ont choisi de demander la conciliation.

Mais qu'est ce que c'est? Voici un extrait du Code du travail à ce sujet :

*54. À toute phase des négociations, l'une ou l'autre des parties peut demander au ministre de désigner un conciliateur pour les aider à effectuer une entente. Avis de cette demande doit être donné le même jour à l'autre partie. Sur réception de cette demande, le ministre doit désigner un conciliateur.*

C'est donc le droit de l'un ou l'autre des parties de demander la conciliation et il n'y a pas de temps précis pour le faire et ce processus. Il n'y a pas non plus de date de fin. Le conciliateur, une fois nommé, rencontre les parties avec l'objectif de les amener vers un règlement. Il ne peut ni imposer, ni décider quoique ce soit. Il est là pour accompagner les parties dans leur processus de négociation.

Par expérience, ce n'est pas inhabituelle de recourir à ce service donné par le Ministère du travail. Depuis le début de ma carrière de représentant chez Unifor, j'ai eu l'occasion d'utiliser ce service tantôt à ma demande mais plus souvent qu'autrement, à la demande des employeurs.

Qu'est-ce qui nous attend dans les prochaines semaines?

Simple! Le conciliateur va contacter les parties et tenter de fixer une première rencontre. Dès celle-ci fixée, nous allons reprendre les discussions avec l'employeur mais en compagnie de ce conciliateur.

Vous comprendrez qu'à ce stade-ci, comme depuis le début, nous ne dévoilerons pas la teneur des discussions. Nous le ferons lorsque cela sera jugé nécessaire par le comité de négociation.

Nous poursuivrons donc, plus convaincu que jamais, le mandat que vous nous avez donné soit de faire valoir vos droits à des conditions de travail justes et raisonnables.

Soyons solidaire!

Bon été et bonnes vacances!

Martin Lambert  
Directeur local Unifor